



camping cars et vices cachés

publié le **02/10/2015**, vu **2229 fois**, Auteur : [bayle](#)

les vices cachés sur les camping cars

En tant de spécialiste du droit de l'automobile , Me Bayle-Besson traite des dossiers relatifs aux voitures, camions, motos, bateaux et camping-cars.

C'est notamment au travers des nombreux dossiers de camping-cars qu'il a eu à traiter, qu'il s'est aperçu que les vices inhérents à ces véhicules étaient quasiment toujours les mêmes.

Les vices cachés sur un camping-car peuvent être de deux ordres :

soit mécaniques comme tout véhicule

soit structurels et ce sont là les principaux défauts des camping-cars.

Ces derniers touchent la cellule (l'habitacle) qui est, la plupart du temps, composée de panneaux en contreplaqué assemblés les uns aux autres et jointés pour en assurer l'étanchéité.

Avec le temps la structure se déforme à cause :

des intempéries (soleil, pluie, gel) surtout si le camping-car ne dort pas dans un endroit abrité .

des contraintes de torsion qu'il subit surtout en roulant sur de mauvaises routes ou chemins.

Lorsque la cellule se déforme, les panneaux ne sont plus correctement jointés et de ce fait ils perdent leur étanchéité entraînant de nombreuses infiltrations qui détériorent la structure qui, pour la grande majorité des camping-cars, est en bois.

Ces défauts qui sont récurrents sur les camping-cars, ne sont pas toujours visibles car ils sont cachés derrière le revêtement des panneaux.

Avant d'acheter un camping-car il faut toujours vérifier le taux d'humidité dans ses panneaux.

Lorsque vous achetez un camping-car, celui-ci a généralement deux carnets d'entretien, un pour le moteur un autre pour la cellule.

Malheureusement bien souvent lors des ventes entre particuliers le carnet d'entretien de la cellule n'est pas donné.

En plus de la révision mécanique, un camping-car nécessite une révision de la cellule.

La révision mécanique peut être faite chez n'importe quel garagiste mais la révision de la cellule

doit être faite chez un spécialiste de camping-cars du fait de sa spécificité.

Me BAYLE BESSON

Avocat

[www:baylebesson.com](http://www.baylebesson.com)